

Annexe 2 :

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITE Exercice 2011

L'association P. structure de proximité

L'association P. est située au cœur de l'un des quartiers en politique de la Ville de X dans un lieu en boutique repéré par les professionnels et les habitants du quartier. Cette situation géographique permet une fréquentation facile par les habitants du quartier. Ainsi 42% des personnes qui fréquentent l'association P. le font parce qu'ils ont franchi spontanément la porte et qu'elles ont demandé un soutien dans leurs démarches d'accès à l'emploi.

L'association P. possède également un pôle de documentation et d'accès à Internet en accès réservé aux personnes accompagnées. Bien souvent, les personnes accompagnées ne possèdent pas d'outil informatique à la maison et cet outil est désormais incontournable dans une recherche d'emploi.

Un accueil de qualité

L'association P. a toujours été très attentive à la notion d'accueil des personnes qui poussent la porte. L'association a choisi ce local pour sa situation au cœur du quartier et son accès facile pour les habitants. Une attention toute particulière est portée aux personnes qui franchissent le pas de la porte et qui ont souvent la même demande, « du travail ».

Un temps est pris pour évaluer la demande de la personne et pour trouver une réponse adéquate. La réponse peut se trouver auprès d'un conseiller en interne et un rendez-vous sera donc proposé. Toutefois, il peut parfois être plus judicieux d'orienter vers une structure plus spécifique. La chargée d'accueil veille à donner une information, précise, juste et actualisée.

Association P., une pratique spécifique de l'accompagnement

L'association P. est composée d'une équipe de 4 conseillers Emploi. Ces conseillers accueillent, accompagnent des personnes dans l'élaboration et la mise en place de leur projet professionnel, ils les soutiennent dans la réactualisation de leurs outils de recherche d'emploi, ils leur favorisent l'accès à des réseaux, ils les accompagnent dans leur démarche. Il ne s'agit pas de plaquer des solutions sur des gens mais de les amener à être acteur de leur insertion.

Bien souvent l'accès à l'emploi déstabilise, ainsi, les conseillers de l'association P. proposent aux personnes de rester en contact sur les premiers temps de reprise d'activité. Toutefois, cette compétence professionnelle n'est qu'un des versants des compétences des conseillers professionnels. La spécificité d'un conseiller emploi à l'association P. réside dans le fait qu'il doit également avoir une compétence d'agent de développement local.

En effet, le conseiller doit accompagner la personne dans sa recherche d'emploi mais pour se faire, il doit avoir une approche globale de l'individu, son expérience professionnelle, sa formation, son environnement, ses possibilités et ses limites. Le conseiller de l'association P. veille également à sensibiliser les partenaires nécessaires à la mise en place des parcours des personnes accompagnées. Il doit également se constituer un réseau de professionnels ressources, en prenant appui sur les spécificités des acteurs.

Un travail en réseau

Les accompagnements mis en place à l'association P. sont avant tout des accompagnements vers l'emploi. Toutefois, il nous semble difficile de dissocier l'accompagnement professionnel de la globalité de la personne. C'est pourquoi, l'équipe de l'association P. travaille avec un grand réseau de partenaires de différents secteurs : Emploi, Santé, Formation, Logement, Justice, Accès aux droits...


Une implication dans les actions locales


L'association P. fait partie de la coordination des structures de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique sur les sites Politique de la Ville. Cette coordination permet de mutualiser des expériences et des informations. Elle se traduit également par le montage de groupes de travail liés à des problématiques liées à l'emploi. Ainsi, c'est dans ce cadre qu'une réflexion animée par l'équipe de développement local avait été entamée autour des salariés précaires et cette réflexion s'est transformée en action suite à l'appel à projet du Conseil Régional auquel l'association P. a répondu et que l'action Questions de Salariés s'est mise en place.

L'association P. participe également une fois par mois à l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre du RSA, et siège à la Commission des Aides Financières exceptionnelles du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville X.

[...]

LES ACTIONS LIEES A L'EMPLOI




Titre de l'action	● POUR L'EMPLOI DANS LE QUARTIER...
Objectifs	Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation des personnes les plus isolées et habitant les quartiers Politique de la Ville
Description de l'action	<p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des rendez-vous emploi au sein de structures partenaires non spécifiquement dédiées à la recherche d'emploi ✓ Des entretiens de suivi individualisés, un soutien, une aide méthodologique pour faciliter la recherche d'emploi et/ou de formation des personnes en difficultés. ✓ Un important travail inter-partenarial pour proposer des solutions dans le cadre d'un accompagnement global ✓ Durée non-limitée
Publics concernés	Habitants : Personnes issues du quartier politique de la ville non suivies (ou suivi insuffisant) dans le cadre de dispositifs institutionnels.
Résultats	<p>Eléments quantitatifs</p> <p>116 personnes accompagnées en 2011 (124 en 2010), 32 reçues sans entrer dans le dispositif et réorientées, suivant les situations et les demandes (39 en 2010).</p> <p>64 personnes sorties du dispositif dont 41% de résultats positifs (emploi, formation, contrats aidés, accès à un accompagnement dans le cadre d'un dispositif institutionnel) sur l'ensemble des personnes accompagnées.</p> <p>Eléments qualitatifs</p> <p>78 % des personnes accueillies sont des femmes (80% en 2010)</p> <p>81 % ont un niveau scolaire inférieur ou égal au niveau V et/ou ont eu une scolarité effectuée dans leur pays d'origine sans diplôme validé en France (80 % en 2010)</p> <p>61% sont sans emploi depuis plus d'un an (59 % en 2010)</p> <p>10% avaient un emploi précaire à l'entrée (CDD ou CDI à temps partiel, missions d'intérim, contrats aidés) (8% en 2010)</p> <p>68 % ont entre 25 et 44 ans (75 % en 2010), 18 % ont plus de 45 ans (12 % en 2010) et 14% moins de 26 ans (13 % en 2010)</p>
Partenaires	Associations de quartiers, centres sociaux, centres d'animation, Club de prévention, Service social du département, CCAS, CAF, structures I.A.E, Pôle Emploi, bailleurs
Financeurs	 <p style="text-align: right;">Ville de X</p>
Perspectives	Poursuite de l'action selon les mêmes modalités. Renforcement du travail partenarial pour imaginer et développer des modalités d'intervention complémentaires au suivi individuel (rencontres en groupe, journées thématiques axées sur la découverte des métiers, TRE...)



Titre de l'action	● ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DANS LE CADRE DU PLIE
Objectifs	Apporter une solution aux personnes rencontrant une situation difficile vis-à-vis de l'emploi (insertion professionnelle)
Description de l'action	<p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Orientation après la réunion d'information collective ✓ Prise de contact téléphonique ou par courrier pour proposer un 1er rendez-vous ✓ Entretien de diagnostic en individuel ✓ Présentation de dossier d'entrée aux Comités d'Accès de Suivi de Parcours Plie ✓ Accompagnement renforcé et individualisé ✓ 2 rendez-vous par mois en individuel ✓ Durée d'accompagnement de 24 mois et plus selon la situation
Publics concernés	<p>Demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits au Pôle emploi depuis plus de 18 mois), bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs précaires, TH, jeunes - 25 ans non-suivis par la Mission Locale, primo-arrivants, Habitants des quartiers politique de la Ville</p> <p>70 personnes en file active permanente</p>
Résultats	<p>Eléments quantitatifs</p> <p>Sur l'année 2011, 105 personnes ont été accompagnées dans le cadre du Plie par l'association P. Sur ces 105 personnes, 88 sont des femmes et 17 hommes. L'association P. joue un rôle prépondérant dans l'orientation du public sur le référent de parcours Plie. 34% des personnes orientées le sont via l'association P.</p> <p>14 sorties en emploi et formation selon les critères FSE (CDI- CDD + de 6 mois - formation diplomate et qualifiante)</p> <p>12 sorties en parcours positif (CUI- formation de courte durée- emploi à temps Partiel)</p>
Partenaires	Maison de l'Emploi, Ville de X, Centres de formation, CAF, Centres sociaux, associations du territoire, Pôle Emploi, centres d'hébergement
Financeurs	 <p style="text-align: right;">Ville de X PLIE</p>
Perspectives	Renforcer le partenariat sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins de nos participants notamment sur les freins à l'emploi : la santé, le logement et le problème de garde d'enfants.

Titre de l'action	● ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES DE LA REGIE DE QUARTIER
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter les démarches d'insertion sociale et professionnelle des salariés en lien avec les encadrants techniques de la Régie ✓ Soutenir ces salariés dans l'élaboration et la mise en place de leur projet professionnel ✓ Orienter vers les professionnels adéquats en fonction des problématiques rencontrées ✓ Favoriser leur accès à un emploi ou une formation suite à leur contrat actuel
Description de l'action	Modalités d'intervention Des entretiens individuels réguliers. Des entretiens tripartites (encadrant, salarié et conseiller)
Publics concernés	Les salariés en contrat d'insertion et en CDD
Résultats	<p>Eléments quantitatifs Accompagnement social et professionnel de 28 salariés.</p> <p>Eléments qualitatifs Accès aux droits, Recherche de formation qualifiante, linguistique Orientation vers les services sociaux Réactualisation des outils de recherche d'emploi Préparation aux entretiens d'embauche et/ou d'entrée en formation</p>
Partenaires	Centres de formation, Service social de polyvalence, Professionnels de santé, Hébergements d'urgence, bailleurs sociaux, pôle emploi, Plie, Mission locale, CNAV, CPAM, Mairie
Financeurs	Régie de quartier
Perspectives	Développement de cette forme d'intervention vers d'autres structures de l'insertion par l'activité économique.

Titre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ● CONTRAT D'AUTONOMIE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'accès à un accompagnement vers l'emploi à des jeunes hommes et femmes de 16 à 25 ans, habitant les quartiers en politique de la Ville de X. ✓ Permettre à ces jeunes d'accéder à un emploi, à une formation qualifiante ou de créer son activité en bénéficiant d'un accompagnement intensif.
Description de l'action	<p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise de contact avec le jeune intéressé en vue de la signature d'un contrat d'autonomie ; ✓ Accompagnement du jeune vers l'autonomie. Cette phase est pour chaque bénéficiaire d'une durée de 6 mois maximum à compter de la signature du contrat d'autonomie. Elle peut être renouvelable une fois sur demande du prestataire et après avis favorable du comité de pilotage ; ✓ Suivi dans l'emploi, dans la formation ou post création d'entreprise des bénéficiaires. Cette phase dure aussi 6 mois pour chacun des bénéficiaires et débute à la signature du contrat de travail, de l'inscription en formation ou de l'enregistrement de l'entreprise. ✓ Des entretiens individuels jalonnent le parcours du jeune. La régularité des entretiens est nécessaire pour ce type de public, il est primordial également de maintenir le jeune dans une dynamique forte.
Publics concernés	Jeunes de 16 à 25 ans des territoires relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
Résultats	<p>Eléments quantitatifs 136 contrats ont été signés sur la durée de l'action et sur l'année 2011, 24 nouveaux contrats ont été signés</p> <p>Eléments qualitatifs 42 sorties positives et 29 sorties consolidées</p>
Partenaires	Missions locales, Service social de polyvalence, Centre d'hébergements d'urgence, la Cité des métiers, Pôle Emploi, les antennes Jeunes, centres de formation, service des contrats aidés de la Ville
Financeurs	
Perspectives	Fin de la convention à la signature du 800ième contrat en 2011, toutefois 18 jeunes toujours en accompagnement pour 2012.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS ET A LA CREATION D'ACTIVITES

Titre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ● ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISE DES PORTEURS DE PROJET DE LA MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE LA VILLE DE X
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseiller les créateurs dans leur projet de création d'entreprise ✓ Evaluer la faisabilité des projets de création. ✓ Aider le bénéficiaire à réaliser une étude de marché et à rédiger un plan d'affaires ✓ Conseiller le porteur de projet dans le choix du statut juridique et du régime fiscal et social le mieux adapté ✓ Définir avec le créateur une stratégie commerciale ✓ Mettre au point des prévisions économiques et financières ✓ Réorienter le porteur de projet vers d'autres dispositifs selon ses besoins
Description de l'action	<p><u>Des sessions de groupe :</u> Une information collective pour comprendre les étapes de la création d'entreprise accompagnée d'une fiche d'autoévaluation afin de recenser les besoins des participants. Un atelier « étude de marché », travail sur un manuel pratique et des notions comme la concurrence, le comportement d'achat des clients, les produits/services ou la marge commerciale. Un atelier sur le choix de locaux commerciaux pour savoir comment effectuer une étude d'implantation, sélectionner un local ou vérifier le contenu d'un bail commercial.</p> <p><u>Des entretiens individuels</u> Travail avec le conseiller sur la finalisation du projet, du plan d'affaire et de l'étude économique.</p>
Publics concernés	Action destinée aux habitants du quartier. Principaux profils : <ul style="list-style-type: none"> - Porteurs très en amont de la création d'entreprise - 70% de notre public est dans une situation précaire (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, sans ressources) - De plus en plus d'entrepreneurs déjà immatriculés rencontrant des difficultés
Résultats	<p>158 personnes ont été accompagnées en 2011. 20 informations collectives et 32 ateliers spécialisés ont été réalisés En 2011, nous avons pu dénombrer 34 sorties positives dont 28 créations d'activités et 6 retours à l'emploi ou formation.</p> <p>La création d'activité par immatriculation reste majoritaire (50%). Les phases de test (couveuse ou coopérative) représentent 6% des sorties positives. Enfin on compte 9 auto-entrepreneurs accompagnés dans le démarrage d'activité. Les entrées en formation et les retours à l'emploi représentent cette année 18% des sorties positives.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Organismes financiers (prêts ou garanties bancaires). - Test de l'activité : Couveuses ou coopératives d'activité.
Financeurs	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>l'Europe s'engage en France Fonds Social Européen</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Fonds social européen</p> </div> </div> <p style="text-align: right;">Ville de X Conseil régional</p>

Titre de l'action	● FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants par une aide financière souple et rapide ✓ Développer les actions vecteurs de lien social ✓ Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser, à monter des projets et à être acteur de son quartier ✓ Renforcer les échanges entre les habitants et les associations ✓ Développer une politique d'animation de quartier
Description de l'action	<p>Modalités d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication autour du FPH auprès des habitants et leur mobilisation par des réunions de présentation et des échanges informels ✓ Soutien technique et méthodologique aux porteurs de projets (aide à l'organisation du projet, à la constitution de la fiche de présentation, à la recherche de partenaires et de solutions logistiques, à la communication, à la recherche de cofinancements) ✓ Sélection des projets par l'organisation de comités de gestion sur place ou par mail, puis le versement de l'aide ✓ Suivi des actions sur le terrain ✓ Réalisation d'un bilan qualitatif et financier avec les porteurs du projet
Publics concernés	Habitants des quartiers Politique de la ville
Résultats	<p>Eléments quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Enveloppe 2011 : un total de XXXXX € dont XXXX euros de la Mairie de X pour le fonctionnement du dispositif ✓ 17 projets financés ✓ Coût total des projets de XXXX euros soit une moyenne de XXX euros par projet ✓ Environ 1.700 personnes touchées soit une moyenne de 140 personnes par projet ✓ 6 fêtes d'immeuble ou de quartier et 5 sorties hors de la Région parisienne, et 6 célébrations de fin d'année ✓ 47 % de nouveaux porteurs de projets <p>Eléments qualitatifs</p> <p>Le Fonds de Participation des Habitants a permis d'accompagner des projets favorisant le lien social dans le quartier.</p> <p>Les sorties à la mer reste une activité très prisée et on peut constater que les habitants apprécient beaucoup ce type de sortie.</p> <p>On peut noter également l'investissement financier d'un bailleur social qui a permis de co-financer les projets émanant des locataires du parc social de ce bailleur.</p>
Partenaires	<p>Services municipaux</p> <p>Services de l'Etat : Préfecture - Acsé</p> <p>Associations de la Politique de la Ville : Centre Social et Culturel</p> <p>Partenaires</p> <p>Bailleur social pour ses locataires</p>
Financeurs	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: space-between;"> <div style="text-align: center;">  <p>Liberté • Egalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>l'acsé Agence nationale pour le logement social et l'égalité des territoires</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Ville de X Conseil régional</p> </div> </div>

[...]

PERSPECTIVES 2012

2012 sera une année de consolidation de nos activités. Il nous faudra poursuivre le travail sur le projet associatif, et être capable de monter de nouveaux projets tout en étant réactif et attentif à la commande publique.

Il faudra veiller à l'adéquation de nos moyens avec la mise en œuvre de nouveaux projets. Les objectifs 2012 sont de :

- Veiller à la bonne adéquation du projet associatif et des actions développées,
- Etoffer le conseil d'administration,
- Travailler sur les coopérations associatives avec nos partenaires,
- Être attentif aux dynamiques locales : création de nouvelles structures (centres sociaux, pépinières d'entreprises...), nouveaux aménagements urbains,
- Consolider notre implantation dans d'autres quartiers voisins, notamment pour nos actions emploi,
- Garder une implication dans l'innovation sociale en suivant la mise en œuvre d'autres dispositifs expérimentaux,
- Diversifier nos sources de financement pour renforcer l'équilibre économique de certains de nos projets (EPICEAS, Parcours d'Elles...),
- Favoriser les interventions transversales au sein de l'équipe : suivi croisé
Insertion/création d'activité ; partage d'expériences entre la création d'entreprise et le montage d'activités de l'économie sociale et solidaire ; participation à un groupe d'analyse des pratiques pour les conseillers,
- Réactualiser les outils de communication de l'association.

Extraits du rapport d'activité de l'association P., exercice 2011.

Annexe 3 : Bref historique de la politique de la ville

Politique publique de cohésion sociale et territoriale, la politique de la Ville est avant tout une politique interministérielle et contractuelle.

Action partenariale menée à l'échelle de territoires prioritaires, la politique de la Ville vise à conduire des interventions publiques pour lutter contre les processus de ségrégation urbaine et sociale.

Sa première affirmation remonte à 1977 dans le cadre du VIIème plan avec la création de la procédure « Habitat et vie sociale » (HVS), considérée comme le prélude des politiques ultérieures de Développement Social Urbain.

Les années 80 marquent un tournant avec les incidents survenus aux Minguettes à Vénissieux, qui contribuent, avec le changement politique, à redéfinir une nouvelle stratégie pour les quartiers. C'est la création du programme de Développement Social des Quartiers (DSQ).

Dans le même temps, naissent les Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance (CCPD et CDPD) dont l'objectif est de mener des actions partenariales en matière de prévention de la délinquance. *De ces commissions émergent à partir de 1984 les Opérations Préventions Eté (devenues depuis dispositifs Ville Vie Vacances).*

Avec la décentralisation, la contractualisation devient un outil fondamental de la politique de la Ville. À partir de 1984, les premiers DSQ s'inscrivent dans le cadre des contrats de Plan Etat - Région. Près de 150 villes s'engagent ainsi aux côtés de l'Etat et de 18 Régions pour faire échec à la dégradation économique et sociale de 148 sites urbains. Mais, en dépit des nombreuses expérimentations, l'insuffisance des résultats obtenus incite l'Etat à s'engager plus directement. C'est la période d'institutionnalisation de la politique de la Ville avec la nomination du premier Délégué Interministériel à la Ville et au Développement Social Urbain et la création de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV).

A la fin de l'année 1990, l'institutionnalisation de cette politique interministérielle est consacrée avec la nomination d'un Ministre de la Ville et la désignation de 13 Sous-Préfets à la Ville.

La politique de la Ville repose désormais sur un socle législatif.

La Loi d'Orientation pour la Ville votée le 13 juillet 1991 pose les principes et détaille les moyens de la politique de la Ville qui vont enrichir le code de l'urbanisme et celui de l'habitat.

Le Contrat de ville devient le dispositif unique de la politique unique de la Ville, même si d'autres procédures ont vocation à se poursuivre. Par ailleurs, l'idée de Grands Projets urbains est émise pour les territoires où les dysfonctionnements perdurent depuis des décennies, et exigent un investissement lourd. Ces Grands Projets Urbains deviendront en 2000 des Grands Projets de Ville.

Suite au rapport sur l'intégration urbaine, le Pacte de Relance pour la Ville du 19 juin 1996 intervient prioritairement en direction de l'économie et de l'emploi.

Une géographie prioritaire est définie avec des périmètres d'intervention spécifiques : 700 Zones Urbaines Sensibles (ZUS), 350 Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et 38 Zones Franches (ZFU).

Avec la loi du 18 juillet 1999, dite loi Chevènement, la coopération intercommunale constitue une nouvelle démarche. La politique de la Ville constitue une compétence obligatoire des communautés d'agglomération.

Interviennent par ailleurs la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de juillet 1998 qui fait prévaloir le droit au logement et la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de décembre 2000 (dite loi SRU) qui reprend à son compte le principe de mixité de la LOV et oblige les communes des grandes agglomérations à disposer d'au moins 20% de logements locatifs sociaux sur leurs territoires.

Le dispositif Contrat de Ville se poursuit pour la période 2000-2006. Se crée également en 2001 la Veille Educative.

En 2003, la loi d'orientation et de programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine, dite Loi Borloo, réoriente la politique de la Ville.

Un programme national de rénovation urbaine est lancé sur 5 ans, relayé par des programmes d'action locaux. Quelque 30 milliards de travaux doivent être réalisés entre 2004 et 2008 pour aménager des espaces publics, créer ou réhabiliter des équipements publics, réorganiser les voiries, rénover le parc de logements publics et privés.(...)

Le programme national vise ainsi : à construire 250 000 logements locatifs sociaux, à en réhabiliter 400 000, à démolir 250 000 logements.

Avec la loi de programmation pour la Cohésion Sociale (programmes 15 et 16) du 18 janvier 2005, est mis en place le dispositif de Réussite Educative.(...)

En mars 2006, faisant suite au rapport de la commission sénatoriale d'information sur l'avenir des Contrats de Ville, le Comité Interministériel des Villes met en place les nouveaux Contrats dits « Contrats Urbains de Cohésion Sociale » (CUCS) qui succèdent à la génération des Contrats de Ville.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales qui engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés.

Signés par le préfet et le maire (ou le président de l'Etablissement public de coopération intercommunale) pour une période de trois ans (2007-2009), renouvelable une fois, ces contrats définissent un projet de développement pour chaque quartier.

Ces contrats visent à donner un cadre d'action plus clair, lisible et opérationnel pour tous les acteurs locaux qui interviennent en faveur des habitants des quartiers en difficulté. Des priorités d'intervention sont définies : accès à l'emploi et développement économique, amélioration du cadre de vie, réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé.

Dans chacun de ces domaines, l'Etat et les collectivités définissent des programmes d'action précis. L'intégration, la lutte contre les discriminations et l'accompagnement de la jeunesse sont des objectifs pris en compte de façon transversale.

L'évaluation est systématique. Elle fait l'objet d'un financement. Deux modalités d'évaluation du contrat sont prévues : une évaluation annuelle et la réalisation au terme de la période des 3 ans de l'évaluation des effets produits par l'action des CUCS.(...)

Pour réaffirmer la présence de l'Etat et de la République au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, une nouvelle fonction d'agent de l'Etat a été créée en 2009 : délégué du préfet. Leur mission : créer un lien direct entre l'Etat et les acteurs de terrain, coordonner l'action des services de l'Etat, et rendre la politique de la ville plus efficace et plus lisible. Les délégués du préfet exercent leur fonction à plein temps dans 85 départements (métropole et Outre-mer). Ils disposent ainsi de la légitimité et de la reconnaissance nécessaires pour incarner l'Etat et se faire l'interlocuteur des acteurs locaux.(...)

Lors du Comité interministériel des villes du 18 février 2011, le Premier ministre a décidé de l'expérimentation d'une nouvelle méthode pour mobiliser les politiques publiques dans les quartiers prioritaires où les dispositifs de droit commun demeurent insuffisamment utilisés. Ces expérimentations viennent en complément des Cucs prorogés, et portent sur l'engagement du droit commun de l'État et de ses partenaires sur trois thèmes prioritaires : l'éducation, l'emploi et la sécurité.

Elles concernent 33 sites, répartis sur 36 communes de 15 départements. Elles donneront lieu à une évaluation pour dégager les bonnes pratiques susceptibles d'être généralisées à la génération de contrats qui succèdera aux Cucs en 2014.

L'ensemble des acteurs impliqués localement (Etat, collectivités locales...) y est associé, renforçant le caractère partenarial de la politique de la ville.

Source : *Bref historique*, Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, [en ligne], consulté le 17 octobre 2013, accessible sur : http://www.crpve91.fr/Politique_de_la_Ville/La_PV_en_France/Bref_historique/index.php

Annexe 4 : Explicitation des niveaux taxonomiques

Ces niveaux taxonomiques définissent le **niveau d'étude global de chacun des items** du programme, présentés dans la colonne « Contenu ». (...)

Niveaux	Présentation	Compétences attendues	Exemples
1 – Niveau d'information	Le contenu est relatif à l'appréhension d'une vue d'ensemble d'un sujet. Les réalités sont montrées sous certains aspects de manière partielle ou globale. Ceci peut se résumer par la formule " l'élève en a entendu parler et sait où trouver l'information". Il n'y a pas d'évaluation envisageable à l'examen pour les savoirs situés à ce niveau d'approfondissement.	Être capable de savoir où trouver l'information	L'élève sait trouver des données épidémiologiques locales, nationales et internationales
2 – Niveau d'expression	Le contenu est relatif à l'acquisition de moyen d'expression et de communication permettant de définir et utiliser les termes composant la discipline. Le "savoir" est maîtrisé. Ceci peut se résumer par la formule "l'élève sait en parler". Être capable de se rappeler de faits, de phénomènes, de principes...	Être capable de définir, d'expliquer, d'identifier les éléments, de comprendre.	L'élève sait définir, différencier des indicateurs sanitaires et sociaux. L'élève sait identifier les données épidémiologiques présentées dans un tableau.
3 - Niveau de maîtrise des outils	Le contenu est relatif à la maîtrise de procédés et d'outils d'étude ou d'action (lois, démarches, actes opératifs, ...) permettant d'utiliser, de manipuler des règles, des principes ou des opérateurs techniques en vue d'un résultat à atteindre. Il s'agit de maîtriser un "savoirfaire". Ceci peut se résumer par formule "l'élève sait faire".	Être capable de transposer, d'analyser, d'établir des relations, des principes d'organisation, de synthétiser, de porter un regard critique.	L'élève sait analyser, établir des liens entre les indicateurs, les déterminants et les contextes. L'élève sait relativiser la portée des indicateurs. L'élève sait regrouper et exploiter sous forme de synthèse, de schémas, de graphiques, etc., des informations épidémiologiques issues de sources différentes.
4 - Niveau de maîtrise méthodologique	Le contenu est relatif à la maîtrise d'une méthodologie d'énoncé et de résolution de problèmes en vue d'assembler et organiser les éléments d'un sujet, identifier les relations, raisonner à partir de celles-ci, décider en vue d'un but à atteindre. Il s'agit de maîtriser une démarche. Ceci peut se résumer par la formule « l'élève maîtrise la méthode».	Être capable de maîtriser des méthodologies, de résoudre des problèmes complexes, d'évaluer.	L'élève sait mener une recherche documentaire en lien avec les pôles thématiques : formulation de requêtes, sélection des sources spécifiques au secteur, évaluation des informations, réalisation de synthèse.

Source : **Ressources pour la classe terminale de la série ST2S**
MEN/IGEN/DGESCO, septembre 2013